

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Du 18 juillet 2019**  
**Tenu à la Mairie à 20h30**

**Présents** : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Gérard SZYNDRALEWIEZ *formant la majorité des membres en exercice*

**Excusés** : Didier REY (donne pouvoir à Gérard SZYNDRALEWIEZ), Jocelyne ROLLET (donne pouvoir à Elisabeth PASSOT), Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT (donne pouvoir à Michel AUBRUN), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS), Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION),

**Le Maire**, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre GINTRAND

\*\*\*\*\*

M. Le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demandes de subventions pour les travaux d'accessibilité PMR de l'église. Demande accordée à l'unanimité.

Le compte-rendu du 20 juin 2019 est approuvé et validé par l'ensemble des conseillers.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

**I/ Validation du rapport de la CLECT**

M. Le Maire donne la parole à M. Michel AUBRUN membre de la CLECT pour présenter ce rapport. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Val de Saône Centre nous invite à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées adopté lors de la séance du 5 juin 2019 et ce dans un délai de 3 mois.

Ce rapport fait état du contexte, de la méthode d'évaluation : (rappel de la réglementation, contexte local et décision de la CLECT sur la méthodologie appliquée), de l'évaluation des charges transférées au titre des compétences restituées aux communes (les voiries restituées - les prestations de balayage, nettoyage et déneigement sur les voiries communales), de l'évaluation des charges transférées au titre des compétences nouvelles pour la communauté de communes ou harmonisées (gymnase de Thoisse - soutien aux actions jeunesse de l'AJC - portage de repas - voie d'accès aux Gîtes de la Calonne à Guéreins) et le bilan des charges et produits transférés en 2019 par commune

La commune est principalement concernée par le soutien aux actions jeunesse de l'AJC car du fait de ne pas avoir contractualisé avec l'AJC à partir de septembre 2018 il a été décidé que le montant de la charge transférée serait de zéro euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT du 5 juin 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette approbation.

## II/ Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la secrétaire de mairie, en accord avec lui, voudrait faire une demande de promotion interne au grade de rédacteur. Pour que cela puisse se faire il faut que la commune de Mogneneins devienne la commune principale de l'agent ce qui n'est actuellement pas le cas. Il faudrait, pour y remédier ajouter une heure hebdomadaire à son temps de travail qui est actuellement de 19h/semaine. L'agent passerait donc de 19h à 20 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Le tableau des emplois sera alors modifié dans ce sens sans avis du comité technique étant donné que l'augmentation ne dépasse pas 10% du temps actuel.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer à 20h hebdomadaire le temps de travail de la secrétaire de mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette modification.

## III/ Demandes de subventions pour les travaux d'accessibilité PMR de l'église

L'objectif de ce projet est de mettre aux normes PMR l'accessibilité à l'église.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2019 et auprès de Conseil Départemental.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
DETR / DSIL	DETR	2 280.00	50.00%
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional			
Conseil départemental		684.00	15.00%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Total subventions publiques*</b>		<b>2 964.00</b>	<b>65.00%</b>
Fonds propres	/	1 596.00	35.00%
Emprunts	/		
<b>Total autofinancement</b>		<b>1 596.00</b>	<b>35.00 %</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>/</b>	<b>4 560.00</b>	<b>100.00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. Le Maire à faire ces demandes de subventions.

## VI/ Rapport des commissions

### Cadre et qualité de vie

Néant.

### Jeunesse et Affaires Culturelles

Philippe MABRU explique que :

- l'association Lez'artistes et Cie nous a fait parvenir le 2 juillet dernier, une demande complète pour installer une résidence d'artistes sur notre commune. Elle demande un lieu

pour leurs répétitions hebdomadaires moyennant un loyer modéré, un lieu de stockage pour leur matériel, la possibilité de créer une troupe d'une dizaine d'ados de 13 à 17 ans (le mercredi de 14h à 17h de septembre à fin juillet) et une subvention de la commune.

Cette association voulait nous proposer de faire une représentation dans le cadre des journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre 2019 mais les inscriptions étaient à faire avant le 10 juin dernier. Cela ne sera pas possible.

Les membres du conseil évoquent la possibilité de prêter la salle polyvalente plutôt que de verser une subvention. Il est également demandé que des places soient réservées aux enfants de la commune. Une convention sera mise en place pour le prêt de la salle des fêtes. Un accord de principe est donné par le conseil sur cette résidence d'artistes et charge M. Le Maire et M. Philippe MABRU (Adjoint) à rédiger la future convention qui sera validée lors d'un prochain conseil.

- Les membres de la Bibliothèque se sont réunis le 3 juillet dernier concernant l'organisation des 20 ans de la bibliothèque. En ce qui concerne la conférence sur les communes de Mogneneins et Peyzieux sur Saône une intervention de M. Jacques LOUPFORET et de Mme Michèle MONNET est prévue. Le vin d'honneur sera offert par la commune de Mogneneins. Les horaires des différentes animations nous seront communiqués lorsqu'ils auront été définitivement arrêtés.
- Le tir du feu d'artifice a été avancé d'un quart d'heure à cause du temps mais il y a eu de bon retour. Philippe MABRU remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de cet évènement.

#### Gestion du Territoire

Néant.

#### Administration Générale

Néant.

#### V/ Questions diverses

Néant.

La date du prochain conseil est fixée au 12 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 21h30.

**Le Maire,  
Jean-Pierre CHAMPION**